

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002082

OBJET :

**Marchés n°202129 - 202130 -
202131 - 202132**

**Fourniture de produits
phytopharmaceutiques,
engrais, terreau,
amendements, paillages,
tuteurages et accessoires
de plantation :**

**Attribution des marchés à la
Société TOUCHAT ESPACES
VERTS**

Réf. ED/PL (marchés publics)
Rubrique dématérialisée : 1.1.1
Pièce annexe : Délibérations, décisions et
arrêtés relatifs aux marchés publics et aux
accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres inférieurs à 500 000.00 € HT pour les fournitures et services et 1 000 000.00 € HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que l'accord cadre relatif à la fourniture de produits phytopharmaceutiques, engrais, terreau, amendements, paillages, tuteurages et accessoires de plantation arrivait à son terme ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-5 du Code de la Commande Publique,

A l'issue de celle-ci et après avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1^{er} juillet 2021.

DÉCIDE

- **Article 1 :** De passer les accords-cadres sans montant minimum et sans montant maximum avec la Société TOUCHAT ESPACES VERTS, domiciliée Route de Baillargues – 34131 MAUGUIO pour les lots n°1 « désherbants », n°2 « fongicides, insecticides », n°3 « engrais » et n°4 « terreau, amendement, paillage, tuteurages et accessoires de plantation » pour une durée de 12 mois renouvelable trois fois.
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 02 Juillet 2021

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210624-C00208210-AR